

25 JUIN 2002

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 25 JUIN 2002 à 16 heures 30 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD

PAUL M. ROLLAND
ONIL COUTURE

Messieurs les conseillers JEAN-GUY TARTE et MARCEL DION sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 25 JUIN 2002 À 16 HEURES 30 ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2002

25 JUIN 2002

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2002-06-290 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2002

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

2002-06-291 7.1 TRANSATION ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IMMOBILIER SKI BROMONT INC

2002-06-292 7.2 PLAN D'INTERVENTION POUR LE NOYAU VILLAGEOIS DE SHEFFORD – PROGRAMME DU RENOUVEAU URBAIN ET VILLAGEOIS

2002-06-293 7.3 ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-06-273 INTITULÉ : APPUI AU PROJET DE MODERNISATION DU ZOO DE GRANBY

2002-06-294 7.4 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-05-252 INTITULÉE « PROTOCOLE D'ENTENTE, CARRÉ DES PINS

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2002-06-296 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

25 JUIN 2002

2002–06–289

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2002 ;**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 25 juin 2002.

ADOPTÉ

2002–06–290

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2002**

- la résolution numéro 2002–06–263 aurait du se lire de la façon suivante :

2002–06–263

**ALLOCATION DE DÉPENSE POUR LES PREMIERS
RÉPONDANTS**

ATTENDU QUE la participation des premiers répondants à des événements spéciaux dépasse le cadre de leur affectation normale de premiers répondants qu'ils font bénévolement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la trésorière soit autorisée à payer, à même le budget prévu à cet effet, la somme de 15.00 \$ de l'heure en guise d'allocation de dépense à chaque premier répondant qui aura été convoqué à un événement spécial auquel participe la Ville et où la présence des premiers répondants a été prévue par contrat.

QU'après chaque événement spécial, le Directeur de la sécurité publique informe par écrit la trésorière des noms des premiers répondants devant bénéficier de cette allocation.

ADOPTÉ

- la résolution numéro 2002-06-286 aurait dû se lire de la façon suivante :

2002-06-286

PERMANENCE DE MADAME LYNE RIENDEAU

ATTENDU QUE Madame Lyne Riendeau travaille comme policière temporaire à la Sûreté Municipale de Bromont depuis juin 1994 ;

ATTENDU QUE Madame Riendeau a démontré les aptitudes nécessaires, à la satisfaction du directeur, pour l'obtention d'un poste permanent, faisant une moyenne de 1 575 heures par année depuis 4 ans;

ATTENDU QUE Madame Riendeau doit remplacer le constable Jean Bourgeois qui travaille présentement aux enquêtes criminelles ;

ATTENDU QUE Madame Riendeau est graduée de l'École Nationale de Police du Québec ;

ATTENDU QU'il faut répondre aux exigences de la loi 19 sur l'organisation policière soit le niveau 1 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Lyne Riendeau au titre de policière permanente et ce, à partir du 2 juin 2002, au salaire de la classe 48-60 mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

2002-06-291

**TRANSATION ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IMMOBILIER
SKI BROMONT INC**

25 JUIN 2002

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte d'échange entre la Ville de Bromont et Immobilier ski Bromont inc., préparé par Monsieur André Robitaille, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont cède à Immobilier Ski Bromont inc., une partie du lot 333-21 du cadastre officiel du Canton de Brome, d'une superficie de 1 718,6 mètres carrés, immeuble faisant l'objet d'un plan et d'une description technique préparés par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, le 30 mai 2002, sous le numéro 1903 de ses minutes, dossier A892.

QU'en échange, Immobilier ski Bromont inc. cède à la Ville de Bromont une partie du lot 333 du cadastre officiel du Canton de Brome, immeuble faisant l'objet d'un plan et d'une description technique préparés par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, le 30 mai 2002, sous le numéro 1903 de ses minutes, dossier A892.

QU'en outre, Immobilier ski Bromont grève le fonds servant, partie du lot 333 du cadastre officiel du Canton de Brome, lui appartenant, en faveur de la Ville de Bromont d'une servitude de passage et de maintien d'une conduite d'égout et d'une conduite d'aqueduc.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte notarié.

ADOPTÉ

~~2002-06-292~~

**PLAN D'INTERVENTION POUR LE NOYAU VILLAGEOIS DE
SHEFFORD – PROGRAMME DU RENOUVEAU URBAIN ET
VILLAGEOIS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan d'intervention intitulé « Centre-Village de Bromont » ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le plan d'intervention « Centre-Village de Bromont ».

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, directeur du service de gestion du territoire, à déposer ledit document au ministère des Affaires municipales et de la métropole dans le cadre du Programme de renouveau urbain et villageois.

ADOPTÉ

25 JUIN 2002

2002-06-293

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-06-273
INTITULÉ : APPUI AU PROJET DE MODERNISATION DU ZOO DE
GRANBY**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2002-06-273 intitulée « Appui au projet de modernisation du zoo ».

ADOPTÉ

2002-06-294

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-05-252
INTITULÉE « PROTOCOLE D'ENTENTE, CARRÉ DES PINS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution numéro 2002-05-252 intitulée « Protocole d'entente, carré des pins », aurait dû se lire de la façon suivante :

2002-05-252

PROTOCOLE D'ENTENTE, CARRÉ DES PINS

ATTENDU le règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ;

ATTENDU le projet de développement présenté par Robert Désourdy et Francine Désourdy ;

ATTENDU qu'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

25 JUIN 2002

D'autoriser la Mairesse et le greffier à signer le protocole d'entente concernant le projet de Monsieur Robert Désourdy et de Madame Francine Désourdy.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2002—06—295

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER